

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD
octobre 2014

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des salariés agricoles
Année 2013

Octobre 2014

Tableau de bord Les accidents et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles Année 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)

- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Mauricette BRIAND

briand.mauricette@ccmsa.msa.fr

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

| | |
|--|----|
| Sources de données..... | 4 |
| Le champ de la population..... | 4 |
| Données présentées | 4 |
| Un nombre d'ATMP, pour les salariés agricoles, en baisse pour l'année 2013 | 5 |
| 1. En 2013, le nombre de nouveaux ATMP est en baisse de - 2,7 % | 5 |
| 2. 71 % des accidents du travail ont donné lieu à un arrêt indemnisé | 5 |
| 3. Le nombre d'ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles baisse de - 6,0 % | 6 |
| 4. Une hausse de + 2,7 % du montant des prestations versées pour 2013 | 6 |
| Définitions..... | 10 |
| Sigles cités | 10 |
| Annexe | 12 |

Tableaux

| | |
|--|---|
| Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité..... | 7 |
| Tableau 2 : Nombre d'accidents du travail avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité | 8 |
| Tableau 3 : Nombre d'accidents du travail par taux IPP et par grand secteur d'activité | 9 |
| Tableau 4 : Montants versés pour les accidents par type de prestation et par grand secteur d'activité..... | 9 |

[Télécharger les données au format Excel :](#)

Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2013

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour au début de janvier 2014.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

Données présentées

Dans les tableaux suivants les données présentées sont celles de l'année 2013. Elles sont comparées aux données de l'année 2012

Dans le présent document les données sont réparties pour les principaux grands secteurs professionnels.

Télécharger les données au format Excel :



Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles (SA) :

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2013

Un nombre d'ATMP, pour les salariés agricoles, en baisse pour l'année 2013

Au cours de l'année 2013, pour les salariés agricoles, 59 400 accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) sont dénombrés pour 1,3 milliard d'heures travaillées. Ce nombre d'ATMP est en baisse de - 2,7 % par rapport à 2012, alors que le nombre d'heures travaillées augmente de + 1,3 %.

1. En 2013, le nombre de nouveaux ATMP est en baisse de - 2,7 %

Au cours de l'année 2013, 59 439 nouveaux ATMP sont dénombrés, en baisse de - 2,7 % par rapport à 2012. Les plus fortes baisses concernent les secteurs « artisanat rural » (- 12,9 %) et « travaux forestiers » (- 6,4 %).

Le nombre d'heures de travail augmente de + 1,3 % en 2013 pour s'établir à 1,286 milliard d'heures travaillées. Cette augmentation du nombre d'heures travaillées est sensible pour les secteurs « cultures et élevages » (+ 3,7 %) et « travaux agricoles » (+ 2,7 %). L'artisanat rural a la plus forte baisse (- 6,3 %) mais ce secteur ne réunit que 0,3 % du total des heures travaillées des salariés agricoles.

Le taux de fréquence est de 46,2 ATMP pour un million d'heures travaillées. Ce taux perd deux points par rapport à celui de 2012, qui était de 48,1 ATMP par million d'heures travaillées. Le secteur des « travaux forestiers » a le plus fort taux de fréquence avec 93,6 accidents pour un million d'heures travaillées, mais celui-ci baisse de - 4,7 points par rapport à 2012. Les secteurs « artisanat rural » (- 5 points) et « travaux agricoles » (- 3,3 points) ont également une baisse importante de leur taux de fréquence, conséquence de la diminution de leur nombre d'ATMP.

Les accidents du travail sont prédominants avec 86,8 % du total des ATMP. Ce pourcentage est en baisse d'un point par rapport à l'année 2012. Les accidents de trajet représentent 6,5 % du total des ATMP et les maladies professionnelles, 6,7 %.

2. 71 % des accidents du travail ont donné lieu à un arrêt indemnisé

Au cours de l'année 2013, le nombre d'accidents du travail ayant donné lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ) représente 70,7 % du total des accidents du travail reconnus sur cette période. Cette part d'accidents avec arrêt de travail indemnisé est en hausse de + 0,8 point comparé à celle de 2012.

En revanche, la part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé diminue de - 0,8 point par rapport à celle de 2012, pour s'établir à 74,2 %. Pour les maladies professionnelles, la part de maladies avec arrêt de travail indemnisé diminue de - 2,8 points et s'établit à 74,4 %.

Pour l'année 2013, la durée moyenne d'indemnisation continue de progresser et s'établit à 61 jours pour les accidents du travail, 71 jours pour les accidents de trajet et 284 jours pour les maladies professionnelles. Toutefois, pour ces dernières, elle baisse de 8 jours comparée à l'année 2012. Pour les accidents du travail cette durée moyenne d'indemnisation augmente de deux jours et celle des accidents de trajet d'un jour.

3. Le nombre d'ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles baisse de - 6,0 %

Au cours de l'année 2013, tous types d'ATMP confondus, 6 011 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) ont été reconnues pour les salariés agricoles, soit une baisse de - 6,0 % par rapport à 2012. Parmi celles-ci, 4 030, soit les deux tiers, concernent les accidents du travail.

Par rapport à 2012, le nombre de nouvelles reconnaissances d'IPP est en baisse pour les accidents du travail (- 8,7 %) et les accidents de trajet (- 8,4 %) mais en hausse pour les maladies professionnelles (+ 2,1 %).

Comparé à 2012, le nombre de rente attribuée (IPP d'au moins 10 points), est en baisse pour les accidents de trajet (- 16,7 %) et les accidents du travail avec (- 4,0 %) et en hausse pour les maladies professionnelles (+ 3,8 %).

4. Une hausse de + 2,7 % du montant des prestations versées pour 2013

En 2013, les ATMP ont occasionné une dépense de 371,3 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes). Le montant de ces prestations est en évolution de + 2,7 % par rapport à 2012. Le secteur « cultures et élevages » (165,7 millions d'euros) et celui des « coopératives agricoles » (68,1 millions d'euros) sont ceux pour lesquels les dépenses sont les plus importantes. Viennent ensuite les « travaux agricoles » (49,4 millions d'euros) et les « travaux forestiers » (38,3 millions d'euros).

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victimes avec 53,3 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières représentent 36,8 % et les soins de santé 9,8 %. Par rapport à l'année précédente la part des indemnités journalières diminue d'un quart de point dans le total des prestations et celle des soins de santé d'un demi-point. La part des rentes de victimes augmente de trois quarts de point.

Les accidents du travail sont concernés par les trois quarts des prestations, les accidents de trajet par 9,1 % et les maladies professionnelles par 17,7 %.

Télécharger les données au format Excel :



Les ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2013

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité

| | Nombre d'heures travaillées | Nombre d'ATMP avec et sans arrêt | Taux de fréquence | Répartition des ATMP par types (en %) | | |
|---|-----------------------------|----------------------------------|-------------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------------|
| | | | | Accidents du travail | Accidents de trajet | Maladies professionnelles |
| Cultures et élevages | 453 764 668 | 22 913 | 50,5 | 86,1% | 4,8% | 9,1% |
| Travaux forestiers / travaux agricoles | 168 558 663 | 14 044 | 83,3 | 92,3% | 3,6% | 4,2% |
| Coopératives agricoles | 165 436 100 | 8 686 | 52,5 | 84,0% | 4,4% | 11,5% |
| Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques) | 382 522 006 | 4 379 | 11,4 | 70,5% | 24,2% | 5,3% |
| Activités diverses, artisans ruraux et apprentis | 115 302 260 | 9 417 | 81,7 | 90,5% | 8,8% | 0,7% |
| Tous secteurs | 1 285 583 697 | 59 439 | 46,2 | 86,8% | 6,5% | 6,7% |

Evolution 2012 / 2013

| | Evolution en % | | Ecart en points | | | |
|----------|----------------|----------------|-----------------|--------------|------------|------------|
| Ensemble | 1,3 % | - 2,7 % | - 1,9 | - 1,0 | 0,3 | 0,7 |

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 2 : Nombre d'accidents du travail avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité

| | Accidents du travail | | | Accidents de trajet | | | Maladies professionnelles | | |
|---|----------------------|-------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------------------------|---------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| | Nombre d'AT | % d'AT avec arrêt | Nombre de jours d'IJ (par accident) | Nombre d'AT | % d'AT avec arrêt | Nombre de jours d'IJ (par accident) | Nombre de MP | % de MP avec arrêt | Nombre de jours d'IJ (par maladies) |
| Cultures et élevages | 19 738 | 76,9 % | 68,4 | 1 089 | 84,8 % | 90,0 | 2 086 | 73,2 % | 282,6 |
| Travaux forestiers / travaux agricoles | 12 957 | 79,0 % | 55,0 | 504 | 80,4 % | 74,4 | 583 | 75,5 % | 270,1 |
| Coopératives agricoles | 7 300 | 71,7 % | 62,1 | 386 | 77,5 % | 84,0 | 1 000 | 76,1 % | 291,0 |
| Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques) | 3 087 | 66,0 % | 75,5 | 1 061 | 69,8 % | 55,3 | 231 | 76,2 % | 292,9 |
| Activités diverses, artisans ruraux et apprentis | 8 526 | 44,3 % | 33,6 | 829 | 60,7 % | 51,1 | 62 | 67,7 % | 290,5 |
| Tous secteurs | 51 608 | 70,7 % | 60,5 | 3 869 | 74,2 % | 71,4 | 3 962 | 74,4 % | 283,6 |

Evolution 2012 / 2013

| | Accidents du travail | | | Accidents de trajet | | | Maladies professionnelles | | |
|---|----------------------|------------------------|------------------------------------|---------------------|------------------------|------------------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------------------|
| | <i>Evol. en %</i> | <i>Ecart en points</i> | <i>Ecart en jours</i> | <i>Evol. en %</i> | <i>Ecart en points</i> | <i>Ecart en jours</i> | <i>Evol. en %</i> | <i>Ecart en points</i> | <i>Ecart en jours</i> |
| | Nombre d'AT | % d'AT avec arrêt | Nombre de jour d'IJ (par accident) | Nombre d'AT | % d'AT avec arrêt | Nombre de jour d'IJ (par accident) | Nombre de MP | % de MP avec arrêt | Nombre de jour d'IJ (par maladies) |
| Cultures et élevages | - 3,2 % | 0,5 | 2,4 | - 0,6 % | - 1,9 | 2,0 | 14,4 % | - 4,4 | - 8,2 |
| Travaux forestiers / travaux agricoles | - 3,3 % | 0,3 | 0,8 | 6,3 % | - 6,4 | - 6,9 | 8,4 % | 0,8 | - 19,7 |
| Coopératives agricoles | - 4,6 % | 0,4 | 2,6 | - 1,8 % | - 2,7 | 5,0 | 5,0 % | - 2,6 | - 16,0 |
| Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques) | - 1,7 % | - 0,1 | 5,8 | 8,5 % | 1,1 | - 2,7 | - 5,7 % | - 0,1 | 37,2 |
| Activités diverses, artisans ruraux et apprentis | - 6,1 % | 2,1 | - 1,3 | 0,5 % | 3,0 | 2,0 | - 39,8 % | - 1,2 | 42,6 |
| Tous secteurs | - 3,8 % | 0,8 | 1,7 | 2,7 % | - 0,8 | - 0,9 | 8,2 % | - 2,8 | - 8,0 |

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 3 : Nombre d'accidents du travail par taux IPP et par grand secteur d'activité

| | Nombre total de nouvelles IPP | Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre | | | | | |
|---|-------------------------------|---|----------------|---------------------|----------------|---------------------------|----------------|
| | | Accidents du travail | | Accidents de trajet | | Maladies professionnelles | |
| | | Nombre | dont IPP >=10% | Nombre | dont IPP >=10% | Nombre | dont IPP >=10% |
| Cultures et élevages | 2 815 | 1 851 | 668 | 137 | 52 | 827 | 421 |
| Travaux forestiers / travaux agricoles | 1 268 | 988 | 334 | 42 | 17 | 238 | 145 |
| Coopératives agricoles | 1 022 | 612 | 215 | 43 | 14 | 367 | 214 |
| Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques) | 541 | 297 | 90 | 133 | 24 | 111 | 48 |
| Activités diverses, artisans ruraux et apprentis | 365 | 282 | 78 | 48 | 13 | 35 | 19 |
| Tous secteurs | 6 011 | 4 030 | 1 385 | 403 | 120 | 1 578 | 847 |

Evolution 2012 / 2013

| | Evolution en % | | | | | | |
|---------------|----------------|---------|---------|---------|----------|-------|-------|
| Tous secteurs | - 6,0 % | - 8,7 % | - 4,0 % | - 8,4 % | - 16,7 % | 2,1 % | 3,8 % |

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les accidents par type de prestation et par grand secteur d'activité

| | Montant total | Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre | | | | | |
|---|----------------------|---|-------------------------|--------------------|---------------|-------------|---------------|
| | | Soins de santé | Indemnités journalières | Rentes de victimes | AT | Trajet | MP |
| Cultures et élevages | 165 703 791 € | 9,8% | 39,0 % | 51,2 % | 72,3 % | 8,2% | 19,4 % |
| Travaux forestiers / travaux agricoles | 87 629 258 € | 9,8% | 34,5 % | 55,7 % | 82,1 % | 5,2% | 12,6 % |
| Coopératives agricoles | 68 101 458 € | 8,8% | 39,1 % | 52,1 % | 66,5 % | 7,1% | 26,5 % |
| Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques) | 29 001 133 € | 8,8% | 37,1 % | 54,1 % | 63,7 % | 25,3% | 11,1 % |
| Activités diverses, artisans ruraux et apprentis | 20 863 572 € | 14,7% | 21,9 % | 63,4 % | 77,8 % | 16,0% | 6,2 % |
| Tous secteurs | 371 299 212 € | 9,8% | 36,8 % | 53,3 % | 73,2 % | 9,1% | 17,7 % |

Evolution 2012 / 2013

| | Evolution en % | Ecart en points | | | | | |
|---------------|----------------|-----------------|--------|------|--------|--------|------|
| Tous secteurs | 2,7 % | - 0,52 | - 0,21 | 0,73 | - 0,16 | - 0,26 | 0,41 |

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Définitions

| | |
|-------------------------------------|--|
| Nombre d'heures travaillées | Nombre d'heures travaillées au cours du trimestre |
| Nombre d'ATMP avec et sans arrêt | Nombre de nouveaux ATMP avec et sans arrêt enregistrés dans le trimestre considéré |
| Taux de fréquence ATMP | Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées |
| Nombre d'ATMP avec arrêt | Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée |
| Nombre de jours d'IJ | Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée |
| Nombre de nouvelles IPP | Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée |
| Taux IPP | Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée |
| Montants des soins de santé | Montant en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée |
| Montant des indemnités journalières | Montant en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée |
| Montants des rentes de victimes | Montant en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée. |
| Montant total ATMP | Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée |

Sigles cités :

- ATMP :** Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle
DERS : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ : Indemnités journalières
IPP : Incapacité permanente partielle
MSA : Mutualité sociale agricole
SIMPAT : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**
110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**
310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 30 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**
400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**
500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**
600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 – Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**
801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**
900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des CAT.

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 30 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des CAT.

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore